UNSA, le Syndicalisme en positif !

Septembre 2016

EIC LORCA

INFO DP

Notre déclaration liminaire:

Monsieur le Directeur,

Presque une hérésie pour les agents Transport Mouvement que nous sommes, pour qui la rigueur est la règle.
En effet, il nous est proposé la modification du RH00292 par une directive n°54 signée de Mr AMBROSINI en date du 26 juillet.
Celui-ci élabore, édite, vérifie et in fine … signe un document sans même daigner l'évoquer en amont avec les OS, en tout cas pas à notre connaissance. Cette façon de faire d'un autre temps pose question sur la réalité du dialogue social au sein de notre entreprise.
Que dit-elle ? Je vous en fais un résumé rapide plutôt que de vous la lire.
La directive en question stipule qu'il est maintenant possible sur le périmètre de Réseau de recruter des agents en qualité d'attaché opérateur, qualification B, alors qu'ils sont titulaires d'un diplôme Bac+2.
Pour l'UNSA Ferroviaire, cette décision est inacceptable et risque de modifier en profondeur le corps social de notre entreprise.
Monsieur le Directeur, vous pourrez, nous l'espérons, répondre aux questions relatives à votre périmètre. A savoir :

Cette dérogation sera-t-elle applicable sur l'EIC LORCA ?
Cette dérogation est-elle pérenne ? Si oui, pour combien de temps ?
Quel sera l'avenir de ces agents dans l'entreprise ?

Merci de votre attention.

Le Directeur nous répond que cette mesure répond au triple constat suivant :
-Enormément d'échecs aux tests de sélection ATT TS
-Viviers très faible de recrutements opérateurs
-Souhait de certains BAC +2 d'intégrer l'entreprise en tant qu'attaché opérateur.
Il précise que l'EIC LORCA n'aura pas à avoir besoin d'user des nouvelles dérogations possibles au RH292 pour les recrutements planifiés (2016 et 2017).
Pour l'UNSA, Il faut plutôt s'interroger sur les causes des difficultés d'embauche et le manque d'attractivité des emplois en raison des faibles salaires et des conditions de travail pénibles.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

NEGOTIONS SALARIALES

Concernant la rémunération, 2016 sera encore une année sans augmentation du niveau des salaires. Rien de tel pour frustrer le personnel et démontrer un manque de reconnaissance.

L'UNSA Ferroviaire rappelle que ce n'est pas aux agents de supporter les frais des intempéries et le décrochage budgétaire.

ARRET MALADIE – Evolution de la réglementation

Le Chapitre 12 du Statut évolue : **les arrêts de maladie seront désormais décomptés sur une période glissante de 12 mois précédant le nouvel arrêt de travail.**

En d'autres termes, en cas d'arrêt maladie, **si les absences pour maladie dépassent 184 journées cumulées sur les 12 derniers mois, l'agent sera placé en demi-solde** pendant son nouvel arrêt.

Cette nouvelle évolution constitue un manque de solidarité vis-à-vis du personnel gravement malade et n'est pas acceptable socialement.

Pour l'UNSA Ferroviaire, cet état de fait est une attaque sans précédent contre les Cheminots qui prend sa source dans le désir frénétique de la Direction et des politiques de tenter d'abaisser les coûts et ainsi cacher leurs erreurs de gouvernance.

TITRES RESTAURANT

Rappel : en novembre 2015, l'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé un accord collectif ouvrant droit aux titres-restaurant pour tous les salariés sous conditions cumulatives:

-de disposer d'une coupure dans sa journée de travail,

-de ne pas disposer d'un restaurant d'entreprise accessible dans un périmètre de 10 minutes à pied (aller),

-de ne pas percevoir d'allocation de panier (obligation légale).

Seuls les jours de présence effective du salarié dans sa zone normale d'emploi ouvriront droit à attribution d'un nombre correspondant de titres-restaurant. Ce qui signifie que pour les situations de déplacement (hors zone normale d'emploi), les allocations de repas et complètes continueront d'être payées comme avant.

Les paniers continueront également d'être payés comme avant.

Les titres restaurants seront dématérialisés sur une carte à puces. La valeur de chaque Titre-Restaurant dématérialisé sera de 7€, financés pour 3,50 € par la SNCF, et pour 3,50 € par le salarié (part agent prélevée sur paie).

Les LPA de l'EIC LORCA qui ne sont pas éligibles aux titres restaurant sont les suivants:

- RESONANCY 14 VIADUC JOHN F KENNEDY
- RESO NANCY 6 RUE GABRIEL MOUILLERON
- RESO THIONVILLE 10 PL DE LA GARE
- RESO CHALINDREY AV DE LA GARE
- RESO CHALONS EN CHAMPAGNE AV DE LA GARE

L'ensemble des autres LPA est éligible.

Les salariés éligibles ont dû recevoir dans l'été un courrier. Si vous n'avez rien reçu, et que vous pensez être néanmoins éligible, nous vous conseillons de questionner par écrit votre hiérarchie.

Même si certains, pendant leur campagne électorale, vous ont fait croire que cet accord serait applicable pour les agents en 3X8, ce n'est malheureusement pas le cas !

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

CET : jours d'abondement monétisables

Tous les jours épargnés sur le CET (tous sous comptes confondus) sont monétisables ainsi que les jours d'abondement (monétisables à A+1).

NOUVEL ACCORD : plage horaire du décompte des EVS de nuit

Réponse de la Direction : Les EVS de nuit seront toujours décomptés sur la plage horaire de 21h00 à 6h00, le RH0131 n'étant pas modifié.

DETOURAGE DES BHR ET COGC PARISIENS

Détourage BHR : 5 postes fixes transférés :
Mise en place d'une CT à partir du 1/10/2016 pour préparer le transfert jusqu'à 6 mois après la date de mise en œuvre

La décision de la date effective du transfert (entre fév et juin 2017) sera prise mi-septembre.
Ce service sera installé dans les bureaux du 14 viaducs Kennedy à Nancy, au 7 ème étage.

Détourage COGC : transfert de la ligne 1 jusqu'à Dormans : le secteur 1 s'étendra jusqu'à Dormans au lieu de Châlons-en Champagne.
Ligne 2 : le secteur 2 s'étendra jusqu'à Hirson au lieu de Longuyon.
La date de transfert sera fixée mi-septembre (prévue initialement mi-décembre, sera peut-être repoussée à mi-février 2017).

Pour l'UNSA Ferroviaire, la création temporaire doit devenir pérenne.

DETACHEMENTS : c'est possible !

La Direction nous informe que les départs en retraite sont moins nombreux que prévu et que des détachements seront proposés. Il existe des besoins en Ile de France, dans les Alpes ainsi qu'en Alsace.

INTEGRATION DU COGC A LA CCR

Réponse de la Direction : La date n'est pas définie. Une étude sera réalisée pour la fin de cette année.
Pour l'UNSA Ferroviaire, afin que cela se passe du mieux possible socialement, la date d'intégration doit se rapprocher le plus possible de celle de la mise en place des plaques pour les horairistes.

APPLICATION DE L'ACCORD INDIVIDUEL FORFAIT JOUR

Réponse de la Direction : Les négociations dans le cadre d'un accord sur la mise en place d'un forfait jour sont toujours ouvertes. Les modalités de mise en œuvre et d'éligibilité ne sont pas définies à ce jour.
La première table ronde devrait avoir lieu fin septembre.

FORFAIT JOUR

Réponse de la Direction : Actuellement, 158 postes de l'EIC (tous collèges confondus) relèvent du Titre 3 du RH077.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

DEPARTS A LA RETRAITE PREVU POUR L'ANNEE 2016

24 retraites effectives entre le 01/01 et le 31/8 réparties en UO CA : 5 (1 QC+ 4 QD), UO EL : 4 (QD), Siège : 2 (QD, QE), UO MZ 3 (2 QD + 1QC), UO HGD : 3 (QD), UO TL : 5 (3 QC + 2 QD), UO CAPA : 2 (1 QD et 1 QE)
A venir au 2nd semestre 2016 (A/c 01/09) : 10 retraites réparties sur UO TL : 7 (2 QC et 5 QD), UO CA : 1 (QC), UO HGD : 2 (QD).
Actuellement, 8 agents sont en 1ère partie de CPA, 13 agents en 2nde partie de CPA, 8 autres débuteront une CPA entre le 01/09 et le 31/12/16.

POSTES VACANTS SUR L'ETABLISSEMENT

UO Hagondange : Néant
UO Metz :
2 AC à la CCR Pagny S/Moselle => bourse à l'emploi
UO Epinal :
1 Poste d'Assistant Consignes (QE) =>attente d'une mutation Inter Epic date à déterminer
UO Toul : Néant
UO CAPA : Néant
UO CA :
Graissage équipe Chalons => en attente mutation entrante selon résultats VAS/Psycho ou ATTOPB en Octobre 2016
AC Vendeuvre : couvert par Att OP en attente de la formation Ventes
AC Rethel : embauche d'un ATTTS (ex LIPRO) au 01/09
AC Réserve Reims (QE) => couverture par mutation interne UO qui conduit à une bourse à l'emploi sur Epernay

La bourse à l'emploi comporte 10 offres sur le périmètre de l'établissement : 1 Régulateur à Q E (COGC), 3 Horairistes CA à Q E, 1 Horairiste BHR CA (Q D), 5 AC à Q D (Revigny, 2 CCR, Chalons et Epernay).

EMBAUCHES

Depuis les dernières DP ont été embauchés :
01 Aout : 6 ATTOPB (ex ATEF) répartis : 2 UO Hagondange (Hagondange, Woippy) 1 UO Metz (Creutzwald), 1 UO Epinal (Blainville), 2 UO Toul (Toul, Jarville)
01 Aout : 3 ATTOPB (ex Titre IV) repartis : 3 UO Champagne Ardennes (2 Saint Hilaire, 1 Amagne Lucquy)
01 Septembre : 10 ATTTS (ex LIPRO) repartis : 4 UO Metz (3 Remilly, 1 CCR), 2 UO Toul (Revigny, Toul), 3 UO Epinal (2 Lunéville, Varangéville), 1 UO Champagne Ardennes (Rethel)

De plus, une nouvelle session de 10 alternants Titres IV a débuté le 28/06 : 2 ont été affectés à UO HGD (Thionville, Conflans Jarny), 1 UO MZ (CCR), 3 UO EL (Chalindrey,Lunéville, Pont Saint Vincent), 2 UO TL (Lerouville, Pagny Sur Moselle), 2 UO CA (Reims, Vitry Le François).

Contact : Pascal SCHMITT 06 81 57 04 64